CONSEIL DE QUARTIER n°4 – LE VILLAGE

Proposition d'aménagement de l'axe de circulation Aristide Briand/Capitaine Tarron/Villacoublay

Contexte

Le Quartier Le Village est traversé de part en part par un axe de circulation majeur qui le coupe en son cœur.

En effet, la rue Aristide Briand (et son prolongement naturel vers la rue de Villacoublay ou l'avenue du Capitaine Tarron) sont un lieu de passage principal dans Vélizy-Villacoublay pour la circulation automobile en provenance de Chaville/Viroflay vers la zone d'activité Innovel Parc (et vice versa).

Cette circulation se caractérise sous deux aspects principaux:

— sa densité:

- aux heures de pointe (entrée et sortie des bureaux en semaine), le nombre de véhicules traversant le Quartier par l'axe Aristide Briand/Villacoublay/Capitaine Tarron est extrêmement important; à ces heures, le Quartier voit passer un flot ininterrompu de voitures, camionnettes, motos et autres cyclomoteurs;
- aux heures de pointe, il s'agit en grande partie non pas d'une circulation résidentielle mais d'une circulation de transit vers/depuis Innovel Parc;
- on observe par ailleurs une large proportion de véhicules occupés par une seule personne, témoin supplémentaire de l'absurdité économique, sociale et environnementale du schéma actuel de déplacement qui privilégie les déplacements individuels par rapport aux déplacements en commun;
- enfin, la densité de circulation observée aujourd'hui qui est déjà trop importante risque d'augmenter encore de manière significative avec l'ouverture des nouvelles résidences aux abords de la zone Grange-Dame-Rose et dans la zone d'activité.

— sa vitesse:

- en dehors des heures de pointe, alors que la densité est moindre, les véhicules empruntant l'axe Aristide Briand/Villacoublay/Capitaine Tarron ont à leur disposition un large canal de circulation pour l'essentiel sans entrave offrant une incitation naturelle à la vitesse;
- la rue Aristide Briand et l'avenue du Capitaine Tarron ont été passées en zone 30 km/h mais force est de constater qu'en l'absence de dispositif physiquement beaucoup plus

contraignant, les dépassements de vitesse et les comportements dangereux de certains automobilistes/motocyclistes sont fréquents.

La circulation automobile sur l'axe Aristide Briand/Villacoublay/Capitaine Tarron occasionne de nombreuses nuisances dont les habitants du Quartier se font l'écho régulièrement, principalement:

- bruit;
- vibrations;
- pollution atmosphérique;
- insécurité pour les adeptes des circulations douces (piétons, cyclistes...);
- stress.

Enfin, une mention particulière est réservée à certains conducteurs de motocyclettes et cyclomoteurs particulièrement bruyants dont les vitesses de circulation ne sont aucunement contraintes et frôlent parfois l'absurde (notamment en termes de rapport nuisances sonores occasionnées / nombre de personnes transportées).

Préconisations

Au regard de ce constat —et confiant quant au souci pour l'amélioration du cadre de vie qui a été largement exprimé par la nouvelle majorité municipale dans le cadre de la récente campagne électorale— **le Conseil de Quartier Le Village demande à la municipalité de Vélizy-Villacoublay de mettre en œuvre les mesures nécessaires afin de limiter de manière significative les nuisances liées à la circulation automobile sur l'axe de circulation Aristide Briand/Villacoublay/Capitaine Tarron.**

Le Village est un quartier essentiellement résidentiel et qui accueille de nombreuses activités drainant un nombre important de piétons (dont une part importante d'enfants):

- activités de loisirs, éducatives, de jeunesse (poney-club, Accueil de Loisirs Paul Fort/centre aéré, Collège Maryse Bastié);
- activités sportives (Centre Sportif Albert Richet, Centre Omnisports Raymond Barraco);
- activités culturelles (Médiathèque);
- activités administratives (Hôtel de Ville);
- activités liées aux personnes âgées (Résidence Madeleine Wagner).

La densité et la vitesse de la circulation automobile actuelle sont par conséquent antinomiques avec la nature et la vocation même du Quartier.

Sans préjuger des moyens qui pourront être mis œuvre, le Conseil de Quartier Le Village souhaite donc que les mesures qui seront prises permettent d'améliorer la situation sur ces deux axes (densité et vitesse) en parallèle mais de manière indépendante, sachant que la réduction de la vitesse par des

contraintes physiques aura vraisemblablement un impact positif sur la densité de la circulation par effet de dissuasion sur la circulation de transit.

1. Agir sur la densité

A l'instar de ce qui se pratique dans tous les villages de France, les plans de circulation de la ville de Vélizy-Villacoublay devraient être optimisés afin d'assurer qu'un maximum de trafic de transit soit effectivement détourné du centre (dont le Quartier Le Village estime faire partie vue sa position géographique, son histoire et la présence de l'Hôtel de Ville).

Pour atteindre cet objectif, le Quartier Le Village, préconise que les pistes suivantes soient étudiées.

a. Délestage aux points d'entrée sur l'axe Aristide Briand/Capitaine Tarron

Ainsi, pourquoi inviter la circulation qui remonte de Viroflay/Chaville par la rue de Dietzenbach à tourner à gauche sur la rue Brindejonc des Moulinais (qui mène dans sa continuité à la rue Aristide Briand) pour rejoindre Innovel Parc Nord, l'Ariane ou le Pole Universitaire et Technologique ? (cf Figure 1)

Une signalisation explicite pourrait-elle être mise en place invitant la circulation de transit à prendre un itinéraire alternatif ?

Figure 1

b. Mise en sens unique des rues Aristide Briand et avenue du Capitaine Tarron

La mise en sens unique des rues Aristide Briand et avenue du Capitaine Tarron permettrait probablement de réduire considérablement la densité de la circulation de transit à travers Le Village. Ceci d'autant plus si les sens de circulation sont mis en opposition.

Ainsi, le schéma ci-dessous (Figure 2) permettrait par exemple de rompre la continuité actuelle des flux entre la remontée de Chaville-Viroflay d'une part et Innovel Parc Nord d'autre part. Cette continuité fait actuellement de l'axe Brindejonc des Moulinais/Aristide Briand/avenue de Villacoublay/Capitaine Tarron une véritable autoroute urbaine au cœur de la ville.

Figure 2

c. Accentuer la dimension piétonnière de l'Axe Aristide Briand / Capitaine Tarron / Villacoublay

L'axe qui traverse le Quartier du Village pourrait être rendu semi-piétonnier.

Dans son esprit, le quartier semi-piétonnier est radicalement différent du quartier voué à l'automobile. Ainsi, dans le schéma traditionnel, ce sont les piétons qui s'adaptent aux contraintes imposées par la circulation automobile. Dans un schéma semi-piétonnier, c'est à l'automobiliste de s'insérer discrètement dans un environnement conçu avant tout pour les piétons.

C'est une affaire de priorité. Dans le schéma actuel, c'est généralement le piéton qui attend que l'automobiliste le laisse passer. Ce qui parait paradoxal alors même que l'être humain est par nature un piéton et non pas un automobiliste.

Le quartier semi-piétonnier renverse la logique et c'est à l'automobiliste d'attendre que le piéton lui laisse le passage.

2. Agir sur la vitesse

Il s'agit d'un axe essentiel pour réduire les nuisances qui subsisteront en dépit des mesures de réduction de la densité évoquées ci-dessus.

L'objectif général de cet axe d'amélioration est de transformer la physionomie et l'utilisation de l'axe Aristide Briand/Tarron/Villacoublay afin qu'il s'apparente moins à un boulevard (voire une autoroute urbaine) et davantage à une rue de desserte au cœur d'un quartier résidentiel.

Cet objectif pourra être atteint par diverses mesures. Sans caractère d'exhaustivité ni de priorité, le Quartier Le Village demande à ce que les actions suivantes soient prises en considération.

a. Signalisation

Il s'agit de renforcer de manière significative la signalisation concernant les zones 30 km/h qui pour l'instant est insuffisante :

- systématiser les totems bien visibles aux entrées de zone 30 en remplacement des panneaux: par exemple, le petit panneau situé sur la rue Aristide Briand au croisement de la rue Henri Farman (sens Berlioz vers Hôtel de Ville) est tout petit et peu visible (cf Figure 3) ;
- compléter le dispositif par une signalisation sur la chaussée au moyen de grands macarons « 30 » comme il a été fait dans le Quartier du Clos ou la zone pavillonnaire de Mermoz ;
- des panneaux de rappel « zone 30 » à intervalles réguliers.

Figure 3

b. Pédagogie

Les radars pédagogiques sont un élément important du dispositif car ils contribuent à donner conscience aux automobilistes de la vitesse à laquelle ils circulent.

Cependant, l'équipement actuelle en place sur la section concernée est pour l'instant plutôt pauvre et inadapté :

- un seul radar situé rue Aristide Briand au niveau du cabinet de radiologie (sens Berlioz vers Hôtel de Ville) (cf Figure 4);
- ce radar offre un visage souriant jusqu'à la vitesse de 50km/h incluse, ce qui est pour le moins antinomique avec la mission pédagogique de l'appareil;
- l'affichage alterné de la vitesse enregistrée et du verdict (visage souriant ou grimaçant) porte à confusion.

Figure 4

Il s'agirait donc :

- d'installer des radars pédagogiques supplémentaires sur les autres tronçons du parcours, notamment sur la rue Aristide Briand au niveau du square des Cèdres et sur l'avenue du Capitaine Tarron (cf Figure 5);
- d'opter plutôt pour des radars affichant simultanément la vitesse et le verdict (par exemple chiffres en vert jusqu'à 30km/h, rouge au-delà);
- de bien les régler sur 30 km/h.

Figure 5

: implantation actuelle de radar pédagogique
: implantation suggérée de radar pédagogique

c. Aménagement des voies de circulation

C'est le point majeur des mesures qui sont demandées par le Quartier.

L'objectif est de contraindre de manière beaucoup plus mécanique qu'actuellement les automobilistes à

- réduire leur vitesse;
- ne pas en reprendre pendant toute la longueur du parcours.

Le Quartier Le Village demande donc à ce que les aménagements suivants soient effectués :

i. **Rétrécissement des largeurs de voie** sur la rue Aristide Briand, notamment le long du Square des Cèdres, avant l'intersection Villacoublay/Capitaine Tarron/René Boyer.

A ce niveau (cf Figure 6), la largeur de la chaussée est telle (presque 4 voies) qu'elle appelle naturellement les automobilistes à reprendre de la vitesse. Le Quartier souhaite que cette largeur de chaussée soit rendue aux piétons ou végétalisée.

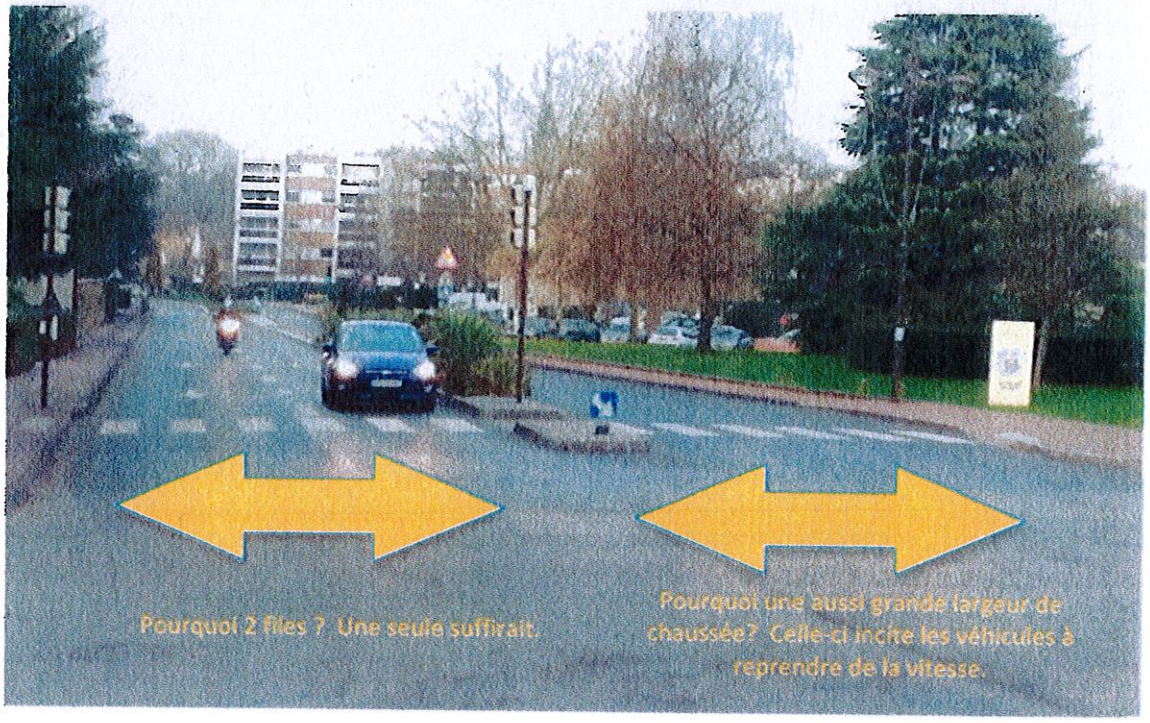

Figure 6

Dans le sens Aristide Briand vers Capitaine Tarron/avenue de Villacoublay, il serait souhaitable de ne conserver qu'une seule file d'attente au feu, ce dernier étant reprogrammé pour laisser passer simultanément les automobilistes souhaitant tourner sur la rue de Villacoublay et ceux désirant continuer tout droit sur l'avenue du Capitaine Tarron ou tourner à droite sur la rue René Boyer (cf Figure 6).

Figure 7

ii. Systématisation des **trottoirs à double-hauteur** afin de mieux canaliser et ralentir la circulation

iii. Installation de **ralentisseurs et passages surélevés** à intervalles réguliers afin de ne pas laisser une occasion aux véhicules de prendre de la vitesse. Le type de ralentisseur actuellement en place rue Aristide Briand avant l'intersection avec la rue Albert Thomas ne couvre qu'un sens de circulation et n'est pas très contraignant. Il n'est pas assez épais et de nombreux véhicules (4x4, camionnettes, bus) ne sont pas dissuadés de l'aborder sans ralentir. Sans parler de sa faiblesse principale qui est qu'il n'est d'aucune utilité pour faire ralentir les motos, pourtant une source principale de nuisances sonores.

Le Quartier souhaite par conséquent que des **ralentisseurs occupant toute la largeur de la chaussée** soient installés rue Aristide Briand plutôt que des coussins berlinois qui n'offrent aucun obstacle aux motos. On pourrait penser aussi à un passage surélevé au niveau du feu de signalisation entre l'Allée Louis Roveyaz et l'allée menant au poney-club.

Figure 8

: implantation actuelle de ralentisseur / passage surélevé
: implantation suggérée de ralentisseur

iv. A défaut de ralentisseurs, des **chicanes végétalisées** pourraient s'intégrer harmonieusment dans le dispositif et réduire significativement la vitesse sur l'axe en question, notamment au niveau où la rue Aristide Briand atteint sa plus grand largeur (cf Figure 6 / point i). S'il fallait en choisir un, c'est à cet endroit qu'un aménagement contraignant aurait le plus d'impact sur la vitesse de circulation.

v. **Piste cyclable**: en cas de rétrécissement de la largeur des voies et/ou mise en sens unique, il y aurait probablement la place pour installer une piste cyclable dans le prolongement de celle qui longe la rue Brindejonc des Moulinais. Elle pourrait courir tout le long de la rue Aristide Briand et de l'Avenue du Capitaine Tarron et ainsi rejoindre la piste cyclable longeant le tramway.

d. Feux de signalisation

Il faudrait raccourcir de manière significative les délais de passage au rouge des feux une fois la demande piéton effectuée.

Cela concerne :

— les feux du carrefour Aristide Briand/Tarron/René Boyer/Villacoublay) ;

— le feu situé entre l'Allée Louis Roveyaz et l'allée menant au poney-club.

e. Contrôle de la vitesse

Enfin, le dernier volet de la panoplie de mesures à envisager est celui du contrôle de la vitesse.

Il serait judicieux qu'à défaut d'un radar automatique permanent, des contrôles inopinés de vitesse soient exécutés, de préférence en dehors des heures de pointe (pendant lesquelles, on l'a dit, la vitesse est réduite en raison de la densité), y compris sur la vitesse de circulation des motos (et de leurs émissions de décibels).

Conclusion

Les mesures proposées ci-dessus abordent un large éventail de solutions. Certaines sont peut-être incompatibles les unes avec les autres. Il s'agira pour les services de la municipalité de guider le Conseil de Quartier sur les choix à effectuer pour maximiser l'efficacité du futur dispositif.

Le Quartier du Village souhaite être associé aux travaux qu'entreprendra la municipalité de Vélizy-Villacoublay pour répondre à notre demande et reste à sa disposition pour tout complément d'information par rapport à l'expression de besoins.

Le Quartier du Village remercie par avance la municipalité de Vélizy-Villacoublay pour la considération qu'elle voudra bien apporter au présent dossier.

Laurent Renevier
Président,
Conseil de Quartier n°4 – Le Village